
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 25 JUIN 2023

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 23-00726 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de vingt (20) élèves Ingénieurs en Imagerie Médicale, session 2023.

Ce sont :

INGÉNIEURS EN IMAGERIE MÉDICALE

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	ILBOUDO LASSANE	287587	B13150482	31/12/82
2°	KOUSSOUBE SAAGA	507746	B10965301	12/07/89
3°	OUEDRAOGO HALIDOU	260518	B8546019	31/12/88
4°	OUIYA PAUL	346063	B15387530	31/12/89
5°	DIABOUGA YENOYABA EDOUARD	230422	B10639168	04/01/79
6°	NIKIEMA WILIGDIBKIETA BENEDICTE	291314	B10989975	13/10/82
6°	ZOUNGRANA HAMADO	360411	B15132786	27/10/88
8°	OUEDRAOGO ADAMA	346060	B5835219	05/05/90

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Etaton